

Emploi

Toutes nos annonces sur sudouest-emploi.com

Carrières et professions

Santé

La MSA de Gironde recrute en CD

1 MÉDECIN DU TRAVAIL H/F À TEMPS COMPLET

Mission : Au sein du service de santé et sécurité au travail, vous intégrez une équipe pluridisciplinaire dynamique composée de médecins et d'infirmiers de santé au travail, de conseillers en prévention des risques professionnels et de personnels administratifs. Soutien des salariés agricoles de votre secteur. Organisation du retour et du maintien en emploi des salariés et exploitants présentant des problèmes de santé.

Profil recherché : Docteur en médecine inscrit au Conseil de l'Ordre, titulaire du DES (ou CES) de médecine et santé au travail ou du diplôme de médecine agricole. À défaut, la formation conduisant à la qualification en médecine agricole vous sera proposée et financée en tant que médecin collaborateur.

Rémunération : Salaire au forfait jour avec 26 jours de congés et 14 à 16 jours de RTT /an. À partir de 677 K€. Possibilité de reprise d'expérience professionnelle, 13 mois. Primes diverses. Mutuelle d'entreprise et prévoyance. Véhicule mis à disposition et indemnités repas. CSE avec offres multiples : chques vacances, offres de locations vacances, etc.

Qualité de vie au travail : Équilibre assuré entre vie professionnelle et personnelle.

Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation à : recrutement@msa-gironde.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre la médecine du travail (M.T.) de votre secteur : mt@msa-gironde.fr

Offres d'emploi

Métiers de bouche

La mairie de La Sauve-Majeure cherche son

BOULANGER (H/F)

Le local boulangerie mise à votre disposition, d'une superficie de 125 m², est entièrement rénové, équipé d'un four à bois Voisin à double sole de 8 m² chacune.

Situé au centre bourg, au pied de l'abbaye, sur un axe très passant (RD671), proche des autres commerces.

Fort potentiel pour un couple qui s'investira. Importante demande de la clientèle pour des pains de qualité cuits au feu de bois.

Loyer mensuel : 800 € net. Expérience requise.

Envoyez vos candidatures à l'adresse mail : mairie.lasauvemajeure@orange.fr

Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ
EXPERTISE PROXIMITÉ
DIFFUSION CIBLÉE REACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr
05 35 31 27 42

Charente Libre



Sud Ouest immobilier

Les meilleures offres de location chaque mardi dans votre journal et sur www.sudouest-immo.com

En partenariat avec **bien'ici** Demain

Charente Libre

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Annonces administratives



Prefecture de la Charente

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Maison des Solidarités de Cognac (MDS) (16) Recherches de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche

Par arrêté du 14 décembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 30 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h 30 au 28 février 2024 à 17 heures, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherches pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Le projet consiste en l'aménagement d'une pompe à chaleur eau/eau sur sondes géothermiques verticales. Seront installées 7 sondes géothermiques verticales, espacées entre elles de 10 m, d'une profondeur inférieure à 100 m, réparties sous le bâtiment et en extérieur sur la parcelle BC 667 afin de fournir les besoins de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la MDS. Après l'installation des boucles de sonde, les forages sont intégralement cimentés sur toute leur profondeur avec un gécocul spécifique. La mise en circulation d'un fluide caloporteur (eau ou eauglycolé) en circuit fermé dans les boucles permet d'échanger des calories avec le sous-sol pour fournir du chauffage et du rafraîchissement en surface. Le maître d'ouvrage est le conseil départemental de la Charente dont le siège social se situe au 31, boulevard Emile-Roux à Angoulême (16917).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Mathieu RETAILLAUD à l'adresse : mathieu.retaillaud@hydroinvest.com ou en téléphonant au 05.45.37.10.22.

Sont désignés : M. Eric DE MAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Paulette MICHEL, retraitée du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment le résumé non technique, les documents cartographiques associés et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Cognac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Cognac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Cognac, à l'attention de M. Eric DEMAISON, 68, boulevard Denfert-Rochereau CS 20217, 16100 Cognac.

- par voie électronique à l'adresse : pref-geothermie-nids-cognac@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement - Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IDTA - COGNAC).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

- Mairie de Cognac :
- le 30 janvier 2024 de 9 h 30 à 12 h 30,
- le 9 février 2024 de 14 h à 17 heures,
- le 15 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30,
- le 19 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30,
- le 28 février 2024 de 14 h à 17 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Cognac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente statuera sur l'autorisation ou le refus :

- de recherches de gîtes géothermiques à basse température,
- d'ouverture de travaux miniers de recherche,
- pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.



Prefecture de la Charente

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonneure au lieu-dit «Les Chomes» par la CPENR Chasseneuil-sur-Bonneure (ABO WIND)

Par arrêté du 14 décembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h au 29 février 2024 à 17 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la CPENR Chasseneuil-sur-Bonneure, filiale d'ABO WIND.

La demande de permis de construire concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale agrivoltaïque au sol d'une surface clôturée de 28,3 ha et d'une puissance crête totale d'environ 19,9 MWc sur le territoire de la commune de Chasseneuil-sur-Bonneure au lieu dit «Les Chomes» sur les parcelles cadastrées H169 à 176, H178 à 183, H192 à 229, H451 et H452.

Le maître d'ouvrage est la CPENR Chasseneuil-sur-Bonneure dont le siège social se situe au 2 rue du Libre Echange (31506 Toulouse Cedex 5).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Gaston BILETCZUK à l'adresse : gaston.biletczuk@abo-wind.fr ou en téléphonant au 05.32.28.26.50.

Sont désignés : M. Patrick RULLAC, attaché d'administration de l'Etat hors classe en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Marie DROUARD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Chasseneuil-sur-Bonneure (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture, CS 92301 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Chasseneuil-sur-Bonneure, à l'attention de M. Patrick RULLAC, 86 avenue de la République, 16260 Chasseneuil-sur-Bonneure

- par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-chasseneuil-les-chomes@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement - Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IDTA - Chasseneuil-sur-Bonneure).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche?c=recordsid:20239398680>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant, à la Mairie de Chasseneuil-sur-Bonneure :

- le 30 janvier 2024 de 9 h à 12 heures
- le 7 février 2024 de 14 h à 17 heures
- le 16 février 2024 de 14 h à 17 heures
- le 19 février 2024 de 9 h à 12 heures
- le 29 février 2024 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Chasseneuil-sur-Bonneure pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016.085.22.N0018) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonneure.



Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7
24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit

